



Exemple d'un plan d'implantation

(bâtiment accessoire et abri d'auto permanent détaché du bâtiment principal)

Le plan d'implantation doit indiquer minimalement les éléments suivants :

- 1) La localisation des constructions existantes et projetées;
- 2) La localisation des stationnements, allée(s) de circulation, entrée(s) charretière(s) existants et projetés, le cas échéant;
- 3) Les distances par rapport aux lignes de lot (terrain);
- 4) Les distances par rapport au bâtiment principal ainsi que par rapport aux autres bâtiments et abris;
- 5) Les distances par rapport à une installation septique et à une installation de prélèvement d'eau (ex. puits), le cas échéant;
- 6) Les distances par rapport à une piscine, le cas échéant;
- 7) Identification des arbres à abattre, si requis.